

ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES

Le VENDREDI 29 mars 1946.

Résolu, — Que les députés dont les noms suivent composent le Comité permanent des relations industrielles:

MM. Archibald, Baker, Beaudry, Belzile, Black (*Cumberland*), Blackmore, Brown, Case, Côté (*Verdun*), Croll, Daniels, Dechêne, Ferguson, Gauthier (*Nipissing*), Gillis, Gibson (*Comox-Alberni*), Gingues, Homuth, Johnston, Lalonde, Lapalme, Lockhart, MacNicol, Maloney, Maybank, Merritt, MacInnis, McIvor, Moore, Pouliot, Raymond, Ross (*Hamilton-Est*), Sinclair (*Vancouver-Nord*), Smith (*Calgary-Ouest*), Viau.

Ordonné, — Que le Comité permanent des relations industrielles soit autorisé à étudier et à examiner toutes les affaires et les questions que lui soumettra la Chambre; à faire rapport, à l'occasion, de ses constatations et opinions; et à envoyer quérir personnes, documents et dossiers.

Le LUNDI 1er avril 1946.

Ordonné, — Que le nom de M. Gibson (*Comox-Alberni*) remplace celui de M. Reid comme membre dudit Comité.

Le MARDI 16 juillet 1946.

Ordonné, — Que ledit Comité reçoive l'ordre et l'autorisation d'enquêter immédiatement, sur toutes les questions relatives et ressortissant au malaise industriel sévissant actuellement au Canada; qu'il soit autorisé à assigner et à interroger des témoins assermentés; à envoyer quérir personnes, documents et dossiers; à recueillir les témoignages essentiels et à faire rapport à la Chambre de ses constatations et de ses conclusions; et

Que ledit Comité soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre et que, de plus, il soit autorisé à retenir les services d'un avocat pour l'aider dans ses délibérations.

Le MERCREDI 17 juillet 1946.

Ordonné, — Que ledit Comité soit autorisé à faire imprimer, au jour le jour, 2,000 exemplaires en anglais et 1,000 exemplaires en français de ses procès-verbaux et des témoignages entendus, et que soit suspendue, à cet égard, l'application de l'article 64 du Règlement.

Ordonné, — Que le nom de M. Howe soit substitué à celui de M. Brown; que le nom de M. Beaudoin soit substitué à celui de M. Beaudry; que le nom de M. Mitchell soit substitué à celui de M. Maloney; que le nom de M. Charlton soit substitué à celui de M. MacNicol; que le nom de M. Skey soit substitué à celui de M. Ferguson et que le nom de M. Adamson soit substitué à celui de M. Daniels à la liste des membres dudit Comité.

Certifié conforme.

Le greffier de la Chambre,
ARTHUR BEAUCHESNE.